

Réunion du 3 novembre 2004  
Conventions adossées le 29.10.2004  
(2003)

Etaient présents : MM BOREL, THOMAS, BELLIOT, GUILLOUARD, LEBRETON, LELIEVRE, NORMAND, PICHÉREAU, RINGUENET-PECATE, RIPEAUX.  
Mmes LEGENDRE, BREUER, DAVY, TRETON.

**1/ Echange amiable de terrain au lieu-dit « les souches »**

Monsieur et Madame Benoît BOUJU, futurs acquéreurs de terrain au lieu-dit « les souches » souhaitent procéder à un échange de terrain avec la Commune de LIGNIERES-ORGERES pour éviter le passage de véhicules devant leur maison d'habitation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- propose de donner une suite favorable à cette demande,
- propose de lancer une enquête publique et de nommer un Commissaire enquêteur lorsque M et Mme BOUJU auront remis leurs actes de propriété des terrains concernés.
- S'engage à fournir les buses nécessaires à la création d'un pont pour la future voie publique.

**2/ Vote sur la demande des parents d'élèves de l'école publique pour la prise en charge de la gestion de la garderie par la Commune.**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été soumis à la réflexion du Conseil Municipal lors de la précédente réunion du 21 octobre 2004.

Après avoir informé les membres présents des tarifs de garderie qui étaient pratiqués dans les communes voisines, Monsieur le Maire propose de soumettre au vote à bulletins secrets la demande faite par les parents d'élèves de l'école publique.

**Nombre de votants : 14**

**Suffrages exprimés : 14**

**Avis favorables : 12**

**Avis défavorables : 2**

Compte tenu de l'avis majoritairement favorable le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- que la gestion de la garderie soit municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005,
- que les tarifs de la garderie municipale seront discutés pendant l'élaboration du budget primitif 2005.

**3/ Vote sur la demande de l'école catholique Notre Dame de Lourdes pour la signature d'un contrat simple sur 3 ans.**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été soumis à la réflexion du Conseil Municipal lors de la précédente réunion du 21 octobre 2004.

Après discussion, il a été décidé

- que le montant de la subvention 2005 soumis au vote du Conseil Municipal sera identique à celui de l'année 2004 à savoir 6582 €
- que cette subvention sera augmentée du coût de la vie pour les années 2006 et 2007 si et seulement si les autres associations locales bénéficieront de cette même évolution.

Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants.

**Nombre de votants : 14 Suffrages exprimés : 14.**

**Avis favorables : 8**

**Avis défavorables : 6**

Compte tenu de l'avis majoritairement favorable, le Conseil Municipal, après délibérations, décide :

- qu'une subvention de 6582 € sera versée en 2005 à l'école Notre Dame de Lourdes
- que cette subvention sera reconduite en 2006 et 2007.

**4/ Subvention pour la garderie de l'école Notre Dame de Lourdes.**  
Compte tenu de la décision du Conseil Municipal de créer une garderie municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, se pose la question de maintenir ou pas la subvention municipale pour la garderie de l'école Notre Dame de Lourdes.  
Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter à bulletins secrets.

Nombre de votants : 14                      Suffrages exprimés : 14  
Avis favorables : 10  
Avis défavorables : 4

Compte tenu de l'avis majoritairement favorable, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que la subvention de 745 € sera maintenue pendant la durée du Contrat Temps Libre (2005 et 2006)

**5/ Election d'un 3<sup>ème</sup> adjoint.**

A la demande de Madame Chantal LEGENDRE, 2<sup>ème</sup> adjointe souhaitant être déchargée d'une partie de ses délégations et après accord du Conseil Municipal pour la création d'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, il a été décidé de procéder au vote.

Nombre de votants : 14  
Monsieur Gabriel RIPEAUX                      13 voix  
Bulletin blanc                                      1

Monsieur Gabriel RIPEAUX a été élu au premier tour au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.  
Sur proposition de Madame Chantal LEGENDRE (2<sup>ème</sup> adjoint) le Conseil Municipal décide que l'indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint soit réduite de moitié au profit du 3<sup>ème</sup> adjoint.

**6/ Vote sur la demande présentée par le Docteur BREUER.**

La demande du Docteur BREUER, pour que la Commune de LIGNIERES-ORGERES mette à sa disposition gratuitement un local pour maintenir deux demi-journées de consultations par semaine, a été examinée lors de la réunion de Conseil Municipal du 21 octobre 2004.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer, aujourd'hui sur cette demande, par un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 13  
Avis favorables : 5  
Avis défavorables : 7  
Abstention : 1

Compte tenu de l'avis majoritairement défavorable, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que la demande du Docteur BREUER est rejetée.

**7/ Questions diverses.**

- la pétition concernant l'ADSL a été transmise à Monsieur le Conseiller Général pour que notre commune soit desservie le plus rapidement possible.
- Suite à la demande de plusieurs utilisateurs, il a été décidé d'acheter un congélateur pour mettre à la salle des fêtes (coût 179 €). Une réflexion a également été engagée sur la qualité de sonorisation de cette salle et sur l'installation d'une hotte aspirante dans la cuisine.
- Une réflexion est engagée sur les illuminations de Noël.

The bottom of the page contains several handwritten signatures and scribbles in blue ink. Some of the legible names include 'Biffi et', 'Leppe', and 'Maire'. There are also various circular and linear scribbles that appear to be initials or marks.